

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 194 Subvention avec convention, destinée au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris, avec l'Ecole du Louvre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Ecole du Louvre, pour la participation au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris, et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de seize mille euros (16 000 euros) est attribuée à l'Ecole du Louvre, sise Palais du Louvre, porte Jaujard, Place du Carrousel (1^{er}) pour la participation au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55014 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.